

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 027-509/16/CM

■ Ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programme - Budget Principal Métropolitain Fractionné BPMF - Territoire du Pays d'Aix
FAG 16/649/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de procéder à l'ouverture et à l'affectation d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations
- de réviser et d'affecter les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme.

1 – OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Il convient de créer et d'affecter les autorisations de programmes suivantes :

COMPETENCE	LIBELLE OPERATION	Code Opér. Nature/N°A P	TOTAL AP BP + BS 2016	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Aménagement du territoire	Lac de peyrolles : parc résidentiel de loisirs VRD	DI602AP2	1 700 000	20 000	1 000 000	680 000	
Total Aménagement du territoire			1 700 000	20 000	1 000 000	680 000	0
Equilibre social de l'habitat	BOUC BEL AIR opération d'aménagement Bel Ombre	DI903AP	3 100 000	50 000	1 500 000	1 550 000	
	Meyrargues Centre ancien convention d'aménagement	DI366AP	2 800 000	82 500	150 000		2 567 500
Total Equilibre social de l'habitat			5 900 000	132 500	1 650 000	1 550 000	2 567 500
Total général			7 600 000	152 500	2 650 000	2 230 000	2 567 500

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

- **Aménagement du territoire :**

Dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2015 pour l'accueil d'un **parc résidentiel de loisirs à Peyrolles-en-Provence** sur un terrain propriété de la collectivité, il a été reçu une proposition intéressante d'un candidat qui pourrait s'associer avec la Caisse des dépôts pour la création d'une centaine de bungalows. Les investissements globaux sur le site sont de 3,2 M. H.T et le candidat demande à la collectivité la prise en charge des travaux de viabilité du terrain estimés au maximum à 1,7M€, toutes dépenses confondues. Pour permettre de poursuivre les négociations préalables à la conclusion d'un bail emphytéotique il est nécessaire de disposer d'un accord de principe des assemblées délibérantes sur le montage, notamment en ce qui concerne les engagements financiers maximum.

Il est donc nécessaire d'ouvrir et d'affecter une autorisation de programme d'un montant de 1,7M€ conformément à l'échéancier ci-dessus.

- **Équilibre social de l'habitat :**

Bouc Bel Air, opération d'aménagement Bel Ombre

Par délibération n°2015_A326 du Conseil communautaire de la CPA en date du 17 décembre 2015 il a été acté que l'opération de renouvellement urbain sur un terrain d'environ 2ha situé au cœur d'une opération pavillonnaire datant des années 80 sur la commune de Bouc-Bel-Air, était d'intérêt communautaire.

Cette opération identifiée dans le PLH contribue à sa mise en œuvre et participe à la réalisation des objectifs de production en matière de logements sociaux.

L'étude préalable a permis d'estimer le besoin de financement à 3,1 M€.

Il s'agira de réaliser les équipements publics nécessaires à la sortie d'une opération de 130 logements, dont 50 % de logements sociaux.

Il convient donc d'ouvrir et d'affecter une autorisation de programme d'un montant de 3,1 M€ suivant l'échéancier ci-dessus.

Meyrargues, centre ancien convention d'aménagement

Par délibération n°2015_A254 du Conseil communautaire de la CPA en date du 12 novembre 2015, il a été déclaré d'intérêt communautaire une opération de renouvellement urbain sur la commune de Meyrargues, en centre ville sur l'îlot du stade (propriété communale).

La commune de Meyrargues fait l'objet d'un arrêté de carence de production de logements sociaux. Le programme de l'opération comprend la réalisation de 11 123 m² de surface de plancher correspondant à un nombre de logements estimé entre 120 et 135, dont environ 50 logements sociaux, ainsi que 1 107 m² de surface de plancher destinés à des commerces en rez-de-chaussée.

Il est donc nécessaire d'ouvrir et d'affecter l'autorisation de programme correspondant à cette opération pour un montant global de 2,8M€ suivant l'échéancier ci-dessus.

2 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Les opérations ci-dessous doivent faire l'objet d'une révision d'autorisation de programme :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

COMPETENCE	LIBELLE OPERATION	Code Opér. Nature/ N°AP	TOTAL AP BP + BS 2016	Variation BS 2016	TOTAL AP BP + BS 2016	Déjà Financé au 31/12/20 15	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Accessibilité	FDC Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	DI254A P2	2 700 000	-1 250 000	1 450 000	1 130 870	216 000	103 130		
Total Accessibilité			2 700 000	-1 250 000	1 450 000	1 130 870	216 000	103 130	0	0
Aménagement du territoire	Pont rail Trets	DI533A P	679 000	-79 000	600 000	544 706				55 294
	ENTREES DE VILLE 2011	DI50AP 11	4 500 000	-335 000	4 165 000	3 748 071	410 000	5 000		1 929
Total Aménagement du territoire			5 179 000	-414 000	4 765 000	4 292 777	410 000	5 000	0	57 223
Contrat communautaire	Contrats Pluriannuels de Développement	CCPD	443 224 793	17 806 347	461 031 140	0	51 882 079	96 334 243	89 019 591	223 795 227
Total Contrat communautaire			443 224 793	17 806 347	461 031 140	0	51 882 079	96 334 243	89 019 591	223 795 227
Culture	Equipement Musiques Actuelles	DI486A P2	20 920 000	-3 486 000	17 434 000	1 683 333	4 375 000	8 333 333	2 941 667	100 667
Total Culture			20 920 000	-3 486 000	17 434 000	1 683 333	4 375 000	8 333 333	2 941 667	100 667
Enseignement Supérieur et Recherche	Plan Campus / Cuques	DI6683 AP	2 000 000	-140 000	1 860 000	608 000	112 000			1 140 000
	CPER 2007-2013	DI799A P	16 000 000	140 000	16 140 000	13 414 000	1 026 000	1 700 000		
Total Enseignement Supérieur et Recherche			18 000 000	0	18 000 000	14 022 000	1 138 000	1 700 000	0	1 140 000
Politique de la ville	Subventions gestion urbaine de proximité mise en accessibilité entrée immeuble	DI732- 1A	1 500 000	500 000	2 000 000	0	100 000	300 000	300 000	1 300 000
Total Politique de la ville			1 500 000	500 000	2 000 000	0	100 000	300 000	300 000	1 300 000
Soutien aux communes	FDC Voiries/Réseau	DI724A P	8 000 000	-6 534 000	1 466 000	895 131	200 000	300 000	70 869	

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Total Soutien aux communes			8 000 000	-6 534 000	1 466 000	895 131	200 000	300 000	70 869	0
Sport	Salle de sport multi fonctionnelle	DI476A P2	72 086 000	-12 014 000	60 072 000	17 847 500	15 833 333	25 140 833	1 250 334	
Total Sport			72 086 000	-12 014 000	60 072 000	17 847 500	15 833 333	25 140 833	1 250 334	0
Total général			571 609 794	-5 391 653	566 218 140	39 871 612	74 154 412	132 216 539	93 582 461	226 393 117

- **Accessibilité**

Avec la mise en place des contrats pluriannuels, l'utilisation du fonds de concours incitatif accessibilité s'est considérablement réduite. Il convient donc de réduire le montant de cette autorisation de programme ainsi que son affectation de – 1,25 M€.

Le montant de l'AP et son affectation sont donc portés à 1 450 000 € suivant l'échéancier ci-dessus.

- **Aménagement du territoire**

Pont rail de Trets :

L'ajustement de l'opération conduit à diminuer l'autorisation de programme de -79 000 € pour porter le montant total et son affectation à 600 000 € suivant l'échéancier ci-dessus.

Entrées de Villes :

Les demandes étant dorénavant impactés sur l'AP globalisée, il convient de diminuer cette autorisation de programme de – 335 000 € pour porter son montant global et son affectation à 4 165 000 € suivant l'échéancier ci-dessus.

- **Contrats communautaires**

Afin de faciliter leur gestion au quotidien et d'optimiser la programmation financière de la collectivité, l'ensemble des contrats **communautaires pluriannuels de développement** a été réuni au sein d'une seule autorisation de programme, d'un montant de 443 224 793 € (montant déterminé en novembre 2015). Aujourd'hui au vu des réalisations 2015 il convient d'augmenter cette AP de 17,8M€ afin d'être conforme aux contrats votés avec les communes.

Le montant global de l'AP et son affectation sont donc portés à 461 031 140 € suivant l'échéancier ci-dessus.

- **Culture**

Équipement Musiques Actuelles : cette opération étant gérée en Hors Taxes, il convient de diminuer le montant de l'autorisation de programme de – 3 486 000 € pour porter son montant global et son affectation à 17 434 000 € suivant l'échéancier ci-dessus.

- **Enseignement supérieur et recherche**

Plan Campus/Cuques : il convient de diminuer cette autorisation de programme et son affectation de – 140 000 € pour porter son montant global à 1 860 000 € suivant l'échéancier ci-dessus.

CPER 2007/2013 : L'ajustement de certains dossiers conduit à augmenter le montant de l'autorisation de programme de + 140 000 € et porter ainsi son montant total et son affectation à 16 140 000 €, suivant l'échéancier ci-dessus.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

- **Politique de la ville**

L'aide à la mise en accessibilité des entrées d'immeubles aux bailleurs est appelée à se développer ; aussi l'autorisation de programme doit être augmentée de 500 000 €.
L'AP et son affectation sont donc portées à 2M€, suivant l'échéancier ci-dessus.

- **Soutien aux communes**

Le fonds de concours Voiries/Réseaux étant moins utilisé que prévu suite à la mise en place des Contrats pluriannuels de développement, il convient de diminuer le montant de cette autorisation de programme et son affectation de – 6 534 000 € pour la porter à un montant total de 1 466 000 €, suivant l'échéancier ci-dessus.

- **Sports**

Salle de sports multifonctionnelle : cette opération étant gérée en Hors Taxes, il convient de diminuer le montant de l'autorisation de programme de – 12 014 000 € pour porter son montant global et son affectation à 60 072 000 €, suivant l'échéancier ci-dessus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- la délibération N°HN 027-160/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget primitif 2016 du budget principal ;
- la délibération N°HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- l'avis de la Commission Finances et Administration Générale de la Métropole d'Aix-Marseille Provence du 20 juin 2016 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- l'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix suivant le tableau ci-dessous :

COMPETENCE	LIBELLE OPERATION	Code Opér. Nature/N°A P	TOTAL AP BP + BS 2016	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Aménagement du territoire	Lac de peyrolles : parc résidentiel de loisirs VRD	DI602AP2	1 700 000	20 000	1 000 000	680 000	
Total Aménagement du territoire			1 700 000	20 000	1 000 000	680 000	0
Equilibre social de l'habitat	BOUC BEL AIR opération d'aménagement Bel Ombre	DI903AP	3 100 000	50 000	1 500 000	1 550 000	
	Meyrargues Centre ancien convention d'aménagement	DI366AP	2 800 000	82 500	150 000		2 567 500
Total Equilibre social de l'habitat			5 900 000	132 500	1 650 000	1 550 000	2 567 500
Total général			7 600 000	152 500	2 650 000	2 230 000	2 567 500

Article 2 :

Est approuvée la modification des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et de leurs affectations suivant le tableau ci-dessous :

COMPETENCE	LIBELLE OPERATION	Code Opér. Nature/ N°AP	TOTAL AP BP + BS 2016	Variation BS 2016	TOTAL AP BP + BS 2016	Déjà Financé au 31/12/20 15	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Accessibilité	FDC Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	DI254A P2	2 700 000	-1 250 000	1 450 000	1 130 870	216 000	103 130		
Total Accessibilité			2 700 000	-1 250 000	1 450 000	1 130 870	216 000	103 130	0	0
Aménagement du territoire	Pont rail Trets	DI533A P	679 000	-79 000	600 000	544 706				55 294
	ENTREES DE VILLE 2011	DI50AP 11	4 500 000	-335 000	4 165 000	3 748 071	410 000	5 000		1 929
Total Aménagement du territoire			5 179 000	-414 000	4 765 000	4 292 777	410 000	5 000	0	57 223

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
FAG 027-509/16/CM

Contrat communautaire	Contrats Pluriannuels de Développement	CCPD	443 224 793	17 806 347	461 031 140	0	51 882 079	96 334 243	89 019 591	223 795 227
Total Contrat communautaire			443 224 793	17 806 347	461 031 140	0	51 882 079	96 334 243	89 019 591	223 795 227
Culture	Equipement Musiques Actuelles	DI486A P2	20 920 000	-3 486 000	17 434 000	1 683 333	4 375 000	8 333 333	2 941 667	100 667
Total Culture			20 920 000	-3 486 000	17 434 000	1 683 333	4 375 000	8 333 333	2 941 667	100 667
Enseignement Supérieur et Recherche	Plan Campus / Cuques	DI6683 AP	2 000 000	-140 000	1 860 000	608 000	112 000			1 140 000
	CPER 2007-2013	DI799A P	16 000 000	140 000	16 140 000	13 414 000	1 026 000	1 700 000		
Total Enseignement Supérieur et Recherche			18 000 000	0	18 000 000	14 022 000	1 138 000	1 700 000	0	1 140 000
Politique de la ville	Subventions gestion urbaine de proximité mise en accessibilité entrée immeuble	DI732-1A	1 500 000	500 000	2 000 000	0	100 000	300 000	300 000	1 300 000
Total Politique de la ville			1 500 000	500 000	2 000 000	0	100 000	300 000	300 000	1 300 000
Soutien aux communes	FDC Voiries/Réseau	DI724A P	8 000 000	-6 534 000	1 466 000	895 131	200 000	300 000	70 869	
Total Soutien aux communes			8 000 000	-6 534 000	1 466 000	895 131	200 000	300 000	70 869	0
Sport	Salle de sport multi fonctionnelle	DI476A P2	72 086 000	-12 014 000	60 072 000	17 847 500	15 833 333	25 140 833	1 250 334	
Total Sport			72 086 000	-12 014 000	60 072 000	17 847 500	15 833 333	25 140 833	1 250 334	0
Total général			571 609 794	-5 391 653	566 218 140	39 871 612	74 154 412	132 216 539	93 582 461	226 393 117

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016